

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 064-52

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	24 700	6 400	12 400	3 700	18 400	7 400	22 700	66 500	31 800	194 000
2023-2028	23 400	6 100	11 800	3 500	17 500	7 000	21 500	62 900	30 100	183 800
Δ	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%

Enjeu relié aux résultats préliminaires

Le Forestier en chef a fait une évaluation advenant l'absence de récupération des bois liée à la maladie corticale du hêtre. La mortalité pourrait entraîner des baisses de possibilités forestières de 10 900 m³/an pour les autres feuillus durs et de 17 300 m³/an pour les érables. Cet impact n'est pas intégré dans les résultats préliminaires présentés.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Par ordre d'importance, les écarts observés résultent de l'impact combiné des éléments suivants :

- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières
- ▶ Le retrait des pentes abruptes selon la nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ Le retrait de la superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt

Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 064-52 a été produit pour la période 2015-2018 et mis à jour pour la période 2018-2023.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Pour l'unité d'aménagement 064-52, aucune nouvelle donnée d'inventaire écoforestier n'est disponible pour 2023-2028 et aucune perturbation majeure n'a affecté le territoire depuis le calcul des possibilités forestières 2015-2018. Les analyses réalisées démontrent que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

Éléments analysés

- ▶ Les perturbations naturelles survenues depuis 2018
- ▶ Une nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ La superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Les nouvelles aires protégées annoncées
- ▶ Les territoires d'intérêt exclus de l'aménagement forestier
- ▶ Les mesures d'harmonisation de portée stratégique appliquées sur le territoire

Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	290	10	1 470	630
2023-2028	290	10	1 470	630
Δ	0%	0%	0%	0%

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La superficie des traitements commerciaux est inchangée

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	50	20	50	40
2023-2028	50	20	50	40
Δ	0%	0%	0%	0%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La superficie des traitements commerciaux est inchangée

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 1 851 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **1 833 000 \$**, soit 99 % du budget disponible.



Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	196 410	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	27 680	14%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	47 380	24%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	121 350	62%

Principal changement dans le territoire

Ajustement de la superficie selon les nouvelles catégories utilisées pour les possibilités forestières 2023-2028

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*¹. Cet élément pourrait être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

Rapport final pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/06452_Rapport_determination_v3.0.pdf

Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/06452_fiche_determination_18_v3.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 3 juin 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>